 

**NARCA 30-2017-01**

**NARCA 30-2019-01**

**NARCA 30-2019-02**

**Annexe 4b**

Mise à jour le 24 septembre 2019

ATTESTATION DE RÉVISION EN COURS POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES AYANT

(REPRENDRE LE/LES CAS DE DÉCLENCHEMENT CONCERNÉS)

Monsieur/Madame …………………., Réviseur agréé par l’ANR, salarié de la fédération agréée pour la

Révision par le ministère de l’Agriculture le conformément à l’article L.527-1 du code rural et

de la pêche maritime, et représentant la fédération ci-dessus désignée. atteste que :

# LA COOPÉRATIVE .............................

**(adresse de la coopérative) (n° SIRET de la coopérative)**

# (n° d’agrément de la coopérative)

## Si Coopertise réalisé dans le cadre de l’option TNA :

dont les statuts prévoient, en application de l’article L522-5 du code rural et de la pêche maritime, la dérogation à la règle de l’exclusivisme pour que des tiers non associés soient admis à bénéficier des services de la coopérative :

fait procéder actuellement à la Révision prévue par l’article L522-5du code rural et de la pêche maritime pour les exercices …… à …….

# Ou

## Si Coopertise réalisé dans le cadre du dépassement des seuils :

N’ayant pas levé l’option « Tiers Non Associés » mais dont les seuils sont dépassés :

fait procéder actuellement à la Révision prévue par l’article L527-1-2 du code rural et de la pêche maritime qui renvoie à l’article 25-1 de la loi du 10 septembre 1947 pour les exercices …… à …….

# Et/ou

## Perte de la moitié du capital social :

fait procéder actuellement à la Révision prévue par l’article L527-1-2 du code rural et de la pêche maritime qui renvoie à l’article 25-1 de la loi du 10 septembre 1947 pour les exercices …… à ……. concernant la perte d’un exercice s’élevant à la moitié au moins du montant le plus élevé atteint par le capital social de la coopérative.

# Et/ou

## Trois exercices déficitaires consécutifs :

fait procéder actuellement à la Révision prévue par l’article L527-1-2 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie à l’article 25-1 de la loi du 10 septembre 1947 pour les exercices …… à ……. concernant la constatation de 3 exercices déficitaires consécutifs.

Dès la finalisation de la mission et conformément à la norme HCCA (NARCA 30-2017-01 et/ou NARCA 30-2019- 01 et/ou NARCA 30-2019-02), un rapport de Révision sera émis et une attestation d’intervention définitive sera délivrée à votre coopérative.

Fait à : le : JJ/MM/AAAA

Signature du réviseur agréé pour la Révision :

**Attestation établie en 3 exemplaires :**

* un à conserver par la coopérative pour justification auprès des administrations concernées
* un destiné à l’ANR
* un destiné à la fédération agréée pour la Révision